

Après la tentative de coup d'état de 1838, Louis Bonaparte s'était réfugié à Londres et avait loué l'hôtel *Carlton garden* où il complota de nouveau. On affréta un paquebot, la *Ville d'Edimbourg*, à bord duquel montèrent, le 4 août 1840, Louis Bonaparte et 57 personnes qu'on revêtit d'uniformes; ce régiment était caserné près de Boulogne où les conspirateurs devaient opérer leur débarquement.

Le 6 août, vers cinq heures et demie du matin, cette bande avinée (durant la traversée) traversa Boulogne et pénétra dans la caserne du 40<sup>e</sup> de ligne. Le lieutenant Aladenize, qui appartenait au complot avait pris le commandement des deux compagnies ; il fit porter les armes et battre au drapeau.

Louis Bonaparte harangue les soldats et nomme officiers tous les sous-officiers du régiment. Des soldats, à l'instigation du lieutenant Aladenize, proclament le prince ; un autre lieutenant se présente et les rappelle au devoir.

C'est alors que M. Fialin, habillé en sous-officier d'infanterie et armé d'un pistolet s'élança sur lui, Aladenize détourna le coup ; c'est alors que Louis Bonaparte, armé d'un pistolet, ajuste M. Col-Puygellier, capitaine des grenadiers qui était accouru; la balle alla briser la mâchoire d'un grenadier.

Chassés de la caserne, ils fuient en débandade vers la plage et se jettent dans la mer pour regagner le paquebot. Louis Bonaparte est monté dans un canot, M. Fialin le rejoint à la nage et fait chavirer l'embarcation ; un douanier retire le prince de l'eau, tous les rebelles sont repêchés et conduits au Château.

Outre les 500 000 francs en bank-notes et en or, on trouva dans le paquebot un aigle vivant et apprivoisé. Selon les journaux de l'époque, cet aigle avait été dressé à voltiger autour du chapeau du prince en l'y attirant par une amorce.

Il devait être lâché au moment où la population de Boulogne eût acclamé l'empereur, au-dessus de la tête duquel il fût venu planer. La foule enthousiaste eût regardé cet évènement comme un présage heureux et providentiel.

Le 28 septembre, Louis Bonaparte et ses dix-neuf coaccusés – on ne parle ici que des conspirateurs et non des trente-huit domestiques ou cuisiniers entraînés dans cette affaire dont on ne semble pas avoir retenu une certaine peine – comparurent devant la Cours des pairs.

Le 6 octobre, la Cour condamne Louis-Napoléon à l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse du royaume.

Le lieutenant Aladenize, défendu par M. Favre, fut condamné à la déportation et M. Fialin, dit de Persigny, à vingt ans de détention.

On proportionna la peine des autres à leur plus ou moins grande part de culpabilité : quinze, dix et cinq ans de détention.

Conduit au fort de Ham ; le prince s'en évadera le 25 mai 1846.